

BULLETIN D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 3/2025

Colza

Stade : CD 33-50-51. 3 entre-nœud visibles, boutons accolés ; les plus avancés ont les boutons floraux visibles depuis le haut et quelques fleurs sont déjà visibles. L'élongation se situe entre 5 et 20 cm.

Ravageurs : Les captures de charançon de la tige du colza sont très faibles dans les cuvettes du réseau d'observation. Néanmoins, il est possible que le ravageur soit présent, à l'abri du froid, sous les plantes. C'est pourquoi, il est essentiel de contrôler la présence des piqûres sur la tige des plantes. Dans notre dernier bulletin, nous avons mentionné la durée de 10 jours entre le début du vol et la ponte ; ceci ne s'est pas confirmé à cause des températures froides nocturnes de fin février et début mars. Actuellement, les femelles sont fertiles et pondent. Les premières piqûres ont été observées la semaine passée dans une parcelle du réseau. Cette semaine nous avons observé jusqu'à 25% de plantes piquées sur des colzas à plus de 10 cm d'élongation, ce qui est bien en-dessous du seuil. Dans la plupart des parcelles, il y a moins de 5% de plantes piquées. Pour rappel, à partir de 5 cm, le seuil d'intervention pour l'application d'un insecticide contre le gros charançon de la tige du colza est 40-60% de plantes piquées. Toute application d'insecticide contre ce ravageur est soumise à autorisation PER (*Fiche technique Agridea 6.6.9*) ; si le seuil d'intervention contre le gros charançon de la tige est atteint et les méligèthes présents dans la cuvette, nous recommandons d'utiliser l'insecticide Blocker (etofenprox) efficace contre les deux ravageurs.

Les méligèthes sont présents dans les pièges jaunes depuis le début du mois. La semaine passée, le vol a augmenté avec jusqu'à 90 individus dans une cuvette. Pour rappel, le colza est sensible aux méligèthes dès que les boutons floraux dépassent les plus jeunes feuilles (CD53). Il est donc important de contrôler vos cultures ces prochains temps. Pour rappel, le contrôle se fait en tapotant les inflorescences dans un récipient afin d'y faire tomber les méligèthes. Il faut compter les méligèthes présents sur 10 séries de 5 plantes consécutives, soit 50 plantes réparties dans toute la parcelle, mais pas dans les 15 premiers mètres du bord.

Seuil d'intervention méligèthe (FT 1.5.7)

Stade BBCH 53-55 : 6 méligèthes par plante (4 mél./pl. pour peuplement faiblement développé)

Stade BBCH 57-59 : 10 méligèthes par plante (7 mél./pl. si peuplement faiblement développé)

Si le seuil d'intervention est dépassé, nous vous recommandons d'intervenir avec un insecticide à base de spinosad (Audiencz, Elvis) ; son effet est plus durable. Les produits à base d'acétamipride (Gazelle SG, Oryx Pro, Pistol) sont à réserver pour une éventuelle deuxième intervention. L'utilisation de l'insecticide Blocker est soumise à autorisation PER ; elle est à réserver pour lutter contre le gros charançon de la tige du colza en présence de méligèthes.

Contrôle des témoins non traités

C'est le bon moment pour aller contrôler les témoins non traités contre l'altise. Un comptage des dégâts de larves dans la partie témoin et dans la partie traitée renseignera sur l'efficacité du traitement réalisé l'automne passé.

Céréales d'automne

Depuis la rédaction du dernier bulletin, les stades n'ont pas beaucoup évolué dans les céréales.

- Blé : début tallage à fin tallage (CD 21 à 29) ;
- Orge : mi-tallage à redressement (CD 25-29+).

Désherbage : Au vu de la météo annoncée, la fin de cette semaine devrait bien se prêter au désherbage tant chimique (FT 2.3.5, 2.3.9-12, E.4.3) que mécanique (FT 2.3.3-4) dans les céréales. Les herbicides à base de sulfonilurées devront être appliqués hors du risque de gel nocturne et lorsque les plantes sont en croissance. Attention à respecter les exigences PER en termes de réduction du ruissellement et de la dérive, ainsi qu'à effectuer le traitement dans de bonnes conditions.

Fumure azotée : Si la culture est assez dense et qu'elle ne souffre pas de faim d'azote, un apport au stade début tallage n'est pas utile. L'apport de la première dose peut être fait entre les stades fin tallage et épi 1cm. L'apport principal devra être fait au stade 1 à 2 nœuds (CD31-32).

Régulateur de croissance : Dans les blés d'automne, le stade idéal pour l'application de raccourcisseur à base de CCC est épi 1cm (CD 30). Ce stade sera bientôt atteint dans les parcelles les plus avancées. La dose à appliquer dépendra de la variété cultivée. Toutes les indications sont mentionnées dans les fiches techniques 2.4.1-3 et 2.4.4.

Betteraves

Si les conditions de sol s'y prêtent et que la météo ne fait pas de mauvaise surprise, il sera possible de semer les betteraves en fin de semaine. Si le sol est frais, il est inutile d'aller chercher l'eau en semant plus profond ; une profondeur de semis de 2 à 2.5 cm sera idéale afin de favoriser une levée rapide et homogène.

Attention à contrôler les limaces. Si elles sont présentes, il faudra apporter un molluscicide à base de métaldéhyde ou de phosphate d'aluminium. Une application ciblée après apparition du ravageur est préférable à un apport au semis. Le produit apporté lors du semis pourrait être dégradé avant la levée de la culture et se révéler inutile.

Herbages

En plaine, il est temps de penser au déprimage des pâturages ; ce passage très précoce du bétail va faire taller les graminées, ce qui est positif pour la qualité de l'herbage et la composition botanique.

La période est également idéale pour lutter contre le rumex par arrachage avec le pic à rumex ou par l'application d'un herbicide plante par plante.

Pour rappel, la matière active asulame, herbicide sélectif pour traitement de surface anti-rumex, a été retirée et sera interdite d'utilisation dès le 1^{er} juillet 2026.

Pour les questions de remise en état des prairies après dégâts de campagnols, vous pouvez vous référer à l'article publié sur notre site internet (www.frij.ch/que-faire-apres-les-campagnols/)

Légumineuses de printemps

Il est encore temps de semer les légumineuses de printemps comme le pois protéagineux, la féverole et le lupin (*voir dernier bulletin*). Le pois devra être désherbé en prélevée si les adventices visées comprennent des graminées et dicotylédones. En cas de présence de dicotylédones uniquement, il est possible d'appliquer un herbicide en post-levée, idéalement au stade 2 feuilles (*FT 9.3.1 et 9.3.3*).

Cultures de printemps

Maïs : Pour lutter contre la pyrale, il est possible de commander les trichogrammes jusqu'à fin mars ou mi-avril selon votre fournisseur.

Pour rappel, afin de lutter contre la chrysomèle des racines du maïs, il est interdit en 2025 de cultiver du maïs sur les parcelles où il a été cultivé en 2024.

Tournesol : Les semis pourront être réalisés dès la fin du mois. Il faudra être attentif à la présence de limaces qui sont très friandes des jeunes pousses.

Station phytosanitaire cantonale

P.P. A
2852 Courtételle
Poste CH SA

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 545 56 00
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE